

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14/06/2016	Délibération n° 2016/17 – p1/2
Objet : Création du conseil d'administration de l'Association d'Entraide	
Nomenclature de télétransmission : 9.1.	

Nombre de membres

En exercice : 34
Présents : 18
Votants : 21
Procurations : 03

L'an deux mille seize,
le quatorze juin à vingt heures,

Convocation du Comité syndical en date du :
03/06/2016

Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre vingt douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Réception en préfecture :

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Roger DUPRÉ, Joël PESSAQUE, Emile JOSSELIN, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Pierre JUNILLON, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Stephan SILVESTRE ayant donné procuration à Alain GUETROT, Carole DRAI ayant donné procuration à Henri PETTENI, Vincent DELHOMME ayant donné procuration à Anne-Marie BOURDINAUD,

Sont absents excusés :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Francis SELLAM, Sylvain AUBERT, Régine LANGLOIS, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITI, Philippe SAJHAU, Georgette REGNAULT, Corinne POIGNANT, Isabelle LAFON, Christian FOSSEYUEUX

Alain GUETROT, Président, expose au Comité syndical ce qui suit :

Créée en 1983 pour octroyer une prime au personnel avant la mise en place du régime indemnitaire, l'association d'entraide du personnel est inactive depuis 1995 mais détient toujours un compte (30004 00929 00030208830 18) ouvert auprès de la BNP (agence de La Varenne : 0 820 820 001) créancier de 1.875,34 au 17.01.2016.

Afin de dissoudre cette association, un conseil d'administration composé du Président du Comité, deux membres du Bureau et trois membres du personnel du syndicat a été élu en 2015. Il comprenait :

- Jean-François LE HELLOCO, Président
- Jean-Paul DEFRADE et Anne-Marie BOURDINAUD, membres du comité
- Messieurs CREVEL, DEVOS et ESPERT, agents d'INFOCOM'94

Suite au décès de Jean-Paul DEFRADE en juillet 2015 et de la réélection du Président en novembre 2015 en la personne d'Alain GUETROT, il convient de réélire deux membres du Bureau composant le conseil d'administration de l'association d'entraide du personnel.

Par la suite, le conseil d'administration devra se réunir pour émettre un avis relatif à la dissolution et permettre la tenue d'une assemblée générale composée des membres du Bureau d'INFOCOM'94, du personnel en activité depuis plus de 6 mois, des retraités ayant travaillé au moins 6 mois au syndicat. Cette assemblée désignera un commissaire chargé de la liquidation des biens de l'association.

Séance du 14/06/2016	Délibération n° 2016/17 – p2/2
Objet : Création du conseil d'administration de l'Association d'Entraide	
Nomenclature de télétransmission : 9.1.	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la parution au Journal Officiel du 22 novembre 1983 de la déclaration de création de l'Association d'Entraide pour le personnel du syndicat,
Vu les statuts de l'Association d'Entraide et notamment l'article 15 relatif à la dissolution,
Considérant que cette association est inactive mais détient toujours un compte épargne 30004.00929.00030208830.18 à la BNP Paribas, en son temps alimenté par des subventions du syndicat, dont le solde s'élevait au 17/01/2015 à 1.866,47 €,
Considérant la nécessité de dissoudre l'association qui ne correspond plus aux besoins du Syndicat,
Considérant la nécessité de recréer un conseil d'administration puisque seul celui-ci peut tenir une assemblée générale nécessaire à la dissolution de l'association,
Considérant la composition de ce conseil d'administration qui comprend le Président du Comité, deux membres du Bureau et trois membres du personnel du syndicat,
Considérant la nécessité d'élire deux membres du Bureau, le mandat des précédents élus étant terminé depuis le 19 mars 1989,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : La présente délibération annule et remplace celle du 15 mars 2015 et celle de 1983,

Article 2 : Sont candidats :

- M. Joël PESSAQUE
- Mme BOURDINAUD

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret mais à main levée qui fait apparaître les résultats ci-après :

A =	21	nombre de votants dont 2 par procuration
B =	0	abstentions/blancs ou nuls
C =	21	suffrages exprimés (A-B)
D =	12	majorité absolue (C/2+1)

Ont obtenu :

- M. Joël PESSAQUE : 21 voix
- Mme BOURDINAUD : 21 voix

Article 3 : M. Joël PESSAQUE et Mme Anne-Marie BOURDINAUD sont désignés membres du conseil d'administration de l'association d'entraide au personnel du syndicat intercommunal à vocation multiple du secteur central du val de marne renommé syndicat mixte du secteur central du val de marne en 2003.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Fait à La Varenne, le 14/06/2016.


Le Président
Alain GUETROT

